

## **PROCES-VERBAL** **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 NOVEMBRE 2018**

**PRESENTS**: COLLET Evelyne, ANDRÉ-POYAUD Patrick, PAYSAN-MAYET Hubert, PENIN Edith, NOIROT Philippe, JULLINS Delphine, Robert MARCOZ, Jérôme RAMEL, Christine MOUCHE.

**EXCUSÉS** : David GELAS, Sylvie CHARPENAY

Christine Mouche a été désignée secrétaire de séance.

### **I – MISE EN ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX**

Hubert PAYSAN-MAYET indique que les bandes de guidage de l'école ont été posées, la tablette du bar au foyer rural a été fixée et la commande de chauffage descendue pour être plus accessible. Une visite devra être effectuée par un bureau d'étude. Le solde de la subvention du Département va être demandé, ainsi que celui de la DETR.

### **II – RGPD/DP**

Suite à la désignation de Sylvie Delhumeau comme Déléguée à la Protection des Données, un registre sera ouvert en Mairie.

### **III – ELAGAGE DES ARBRES SUR VOIRIE**

Monsieur André-Poyaud 1<sup>er</sup> adjoint, indique que les travaux d'élagage sur les voies communales ont duré une semaine pour un coût de 2880€. Ces travaux faciliteront le déneigement et la circulation.

### **V- DOTATIONS**

Madame le Maire donne lecture du courrier adressé à la commune par Le Président du Département notifiant le montant attribué pour 2018 sur le Fonds Départemental de péréquation de la Taxe Professionnelle, soit 37 168 €. Madame le Maire indique que l'an dernier, la dotation perçue était de 43 266 € soit une perte de 6 000 €

### **VI- QUESTIONS DIVERSES**

#### 1- Assainissement

Au vu de la baisse des subventions de l'agence de l'eau, Bièvre Isère communauté a revu la programmation des travaux d'assainissement pour les 3 années à venir. Compte tenu du nombre peu importants d'habitations à raccorder, la commune de la Forteresse n'est pas prioritaire. Aucun travaux n'est donc programmé.

#### 2- PLUI

Chaque commune recevra un exemplaire du projet arrêté du PLUI qui sera consultable par tous les habitants, en mairie, aux heures d'ouverture.

#### 3- REU (Répertoire Electoral Unique)

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, des nouvelles modalités seront mises en place par l'Etat pour l'élaboration des listes électorales.

En plus du délégué de l'administration et du TGI, un membre du Conseil municipal sans délégation doit être désigné. Madame le Maire fait un appel à volontaire. Monsieur Philippe Noirot propose sa candidature qui est acceptée par l'ensemble du Conseil municipal.

La nouvelle liste sera adressée en Préfecture et au Tribunal avant le 14 novembre.

- 4- La date du Repas des Aînés est fixée au samedi 1<sup>er</sup> décembre.
- 5- Un logement au Gites de type T3 sera disponible à partir du 20 décembre et remis en location à cette même date. Le studio devrait aussi être loué début 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15